



## Plan de Déplacements Inter-Entreprises des zones d'activité Carvin Entreprises (62)



- Mobilité et transport
- Nord-Pas de Calais

### Pourquoi agir ?

Créée en 2006, l'association Carvin Entreprises rassemble plus de 130 entreprises représentant environ 2 500 salariés travaillant dans 7 zones d'activité situées sur les communes de Carvin, de Libercourt et d'Oignies. L'association propose à ses adhérents des démarches collectives d'optimisation et de mutualisation en matière de sécurité, de gardiennage, de signalétique, d'entretien des voiries, de gestion des déchets et de mobilité. En 2009, les adhérents ont constaté que l'accès aux zones d'activité devenait difficile : les voies étaient systématiquement engorgées aux heures de pointe et les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle étaient insuffisantes. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé d'élaborer un Plan de Déplacements de Zone (PDZ).

Un PDZ est une démarche partenariale qui permet d'impliquer les différentes parties prenantes : les entreprises, les gestionnaires de zones d'activités et les collectivités. En privilégiant des méthodes de concertation et en mutualisant les moyens (analyse, mobilisation des salariés), elle fédère les acteurs locaux, génère des économies et augmente l'efficacité des dispositifs mis en place. Dans le cas de Carvin Entreprises, il s'agissait bien de mettre en commun des moyens afin de réaliser des économies d'échelle, mais aussi de créer un partenariat efficace et collaboratif avec le syndicat mixte des transports Artois-Gohelle, autorité organisatrice des transports responsables de la mise en œuvre et de la gestion des transports publics locaux.

La Direction régionale de l'ADEME en Nord-Pas de Calais a soutenu ce projet en apportant une aide méthodologique et un appui financier.



#### Organisme

Carvin Entreprises

#### Partenaires

- ADEME Direction régionale Nord-Pas de Calais
- Conseil régional Nord-Pas de Calais
- Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin
- Syndicat mixte des transports Artois-Gohelle
- Association Droit au Vélo (ADAV)

#### Coût (HT)

**Coût global** : 60 k€

#### Financement :

- ADEME : 15 k€
- Région Nord-Pas de Calais : 15 k€
- Communes de Carvin, Oignies et Libercourt : 2 000 €
- Autres partenaires et autofinancement : 28 k€

#### Chiffres clés

- 120 entreprises engagées
- 2 500 salariés concernés

#### Date de lancement

2009

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)).

### Enseignements :

M. Denis Rousseau, directeur de Carvin Entreprises :

*« Toutes les entreprises ne sont pas prêtes au même moment pour s'engager dans une démarche mutualisée portant sur les déplacements de leurs salariés. Pour amorcer le mouvement et ne pas pénaliser les entreprises les plus motivées, il convient de commencer à mettre en œuvre des actions avec un premier noyau. Le bouche à oreille entre salariés, la présentation des premiers résultats et la valorisation des bénéfices obtenus constituent autant d'éléments qui vont inciter les autres entreprises. L'une des difficultés rencontrées dans notre cas de figure (club d'entreprises local) réside dans le maintien du dispositif, dans la durée, au regard de nos faibles moyens. Malgré cela, une telle action permet d'engager une dynamique en impulsant les changements de pratiques et en mobilisant les acteurs ».*



La zone d'activité du Parc du Château  
Crédit photo : Carvin Entreprises

### POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME :  
[www.ademe.fr/transports](http://www.ademe.fr/transports)

- Le site de Carvin Entreprises  
[www.carvin-entreprises.fr](http://www.carvin-entreprises.fr)

### CONTACTS

- Carvin Entreprises  
Tél : 03 21 37 09 91  
[dr@carvin-entreprises.org](mailto:dr@carvin-entreprises.org)

- ADEME Direction régionale Nord-Pas de Calais  
Tél : 03 27 95 89 70  
[ademe.nord-pas-de-calais@ademe.fr](mailto:ademe.nord-pas-de-calais@ademe.fr)

## Présentation et résultats

20 entreprises volontaires ont réalisé un diagnostic pour identifier et analyser les pratiques de mobilité de leurs salariés, les difficultés rencontrées et les attentes. Ces 20 entreprises ont ensuite proposé des pistes d'action pouvant être mutualisées en distinguant celles qui relevaient des entreprises, des salariés et des collectivités, en particulier des communes, de la communauté d'agglomération et de l'AOT. Ces actions concernaient plus précisément la promotion du vélo, le développement du covoiturage, l'amélioration des accès aux transports en commun, la mise en place d'une crèche pour enfants et la réalisation d'aménagements routiers pour améliorer la sécurité et la fluidité.

En 2011, des animations de promotion du vélo ont ainsi été réalisées en partenariat avec l'association Droit au Vélo (ADAV). Des journées découverte « A vélo au travail : pourquoi pas vous ? » ont été organisées. En parallèle, le covoiturage a fait l'objet de campagnes de communication et de sensibilisation. Le site de mise en relation du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle, [www.covoiturage-artois-gohelle.fr](http://www.covoiturage-artois-gohelle.fr), propose désormais une application spécifique pour les trajets domicile-travail sur les 7 zones d'activités couvertes par Carvin Entreprises. Par ailleurs, le renforcement des dessertes par les transports en commun a fait l'objet d'un suivi constant. Il est par exemple au cœur du projet de bus à haut niveau de service dont la phase de concertation préalable se poursuit en 2015. Enfin, une crèche pour enfants baptisée « Le petit monde de Siméon » a été créée sur la zone d'activité de Libercourt en 2012. Elle permet aux salariés de déposer leurs enfants à proximité immédiate de leur travail, ce qui évite des détours et des déplacements. Enfin, dans le cadre du PDZ, les collectivités locales (communauté d'agglomération et communes) ont réalisé plusieurs aménagements routiers favorisant les mobilités douces ou partagées (pistes cyclables, aires de covoiturage, etc.). 120 entreprises participent au PDZ de Carvin Entreprises, soit plus de 90% des adhérents à l'association.

## Focus

L'association Carvin entreprises suit et évalue en permanence le PDZ et ses actions. Lors de ses assemblées générales trimestrielles, elle présente un bilan du nombre d'entreprises et de salariés engagés et présente un état d'avancement des actions programmées. Elle réunit également régulièrement les salariés référents qui ont été désignés dans chaque entreprise. Les retours d'expérience permettent ainsi d'identifier les freins et de favoriser l'essaimage des bonnes pratiques.

## Facteurs de reproductibilité

Les PDZ sont des outils de dialogue, de mobilisation et de mutualisation qui répondent parfaitement aux problématiques de mobilité et de sécurité de très nombreuses zones d'activités. Pour développer les PDZ dans la région Nord-Pas de Calais, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille a mis en place une boîte à outils baptisée MOBIPARCS®. Elle comprend des fiches méthodologiques, des questionnaires permettant d'établir des diagnostics, des fiches actions et des outils d'animation. Pour sa part, l'ADEME est partenaire de Déclic Mobilités qui a co-produit en mars 2015 un guide consacré à ce sujet ([www.declic-mobilite.org](http://www.declic-mobilite.org)).